

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, ROUTES – PRIX 2019 DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LE DÉPARTEMENT MIS À L'HONNEUR POUR SES CHANTIERS ROUTIERS DURABLES

1 DOCUMENT - Publié le 12 avril 2019



cp-departement-honneur-pour-chantiers-routiers-durables-16042019.pdf
PDF-271.03 Ko

TÉLÉCHARGEMENT

Recycler le vieux bitume d'une route pour construire une chaussée neuve : cette innovation du Département de Seine-et-Marne est récompensée par un prix régional.

Des chantiers routiers plus propres, plus économiques et plus durables : depuis plusieurs années, le Département de Seine-et-Marne, plus grand réseau routier d'Ile-de-France, met en œuvre des procédés innovants pour construire et rénover ses 4300 km de routes.

Cette action pionnière au niveau national sera saluée à l'occasion du salon des maires d'Ile-de-France, ce mardi 16 avril à 14 h 30. Le Département de Seine-et-Marne va recevoir un prix décerné par la Fédération régionale des travaux publics d'Ile-de-France.

Le Département est récompensé pour avoir mis en œuvre, lors d'un chantier de réfection de route, un procédé permettant de recycler sur site du vieux bitume pollué puis de réemployer ce matériau sur place afin de reconstruire une chaussée neuve.

Sur un chantier classique, les résidus du bitume de l'ancienne route, qui contiennent des composés pétroliers toxiques, auraient été envoyés en décharge et de nouveaux matériaux auraient dû être acheminés pour construire la nouvelle route.

Grâce à ce procédé innovant employé sur ce chantier d'une longueur d'un kilomètre situé dans l'Est de la Seine-et-Marne, ce sont 1000 tonnes de matériaux pollués qui n'ont pas été évacués en décharge, soit 40 camions de 25 tonnes qui n'ont pas circulé !

Une fois dépollués, les matériaux réemployés sur place ont permis d'éviter d'autres transports. Ce procédé employé par le Département de Seine-et-Marne réduit l'impact environnemental des chantiers. Il fait aussi baisser fortement les coûts. La mise en décharge des matériaux étant estimée à 100 euros la tonne, ce sont donc 100 000 euros qui ont été économisés sur ce chantier.

Ce procédé n'est pas employé sur tous les chantiers routiers. Mais le Département de Seine- et-Marne, qui investit fortement dans la rénovation de son patrimoine et dans la construction de nouvelles infrastructures (60 millions d'euros en 2019, 200 millions d'euros depuis trois ans) entend déployer à plus grande échelle cette innovation.

Contacts presse :

- Luce Margonty – 01 64 14 60 42 / 06 72 84 70 49 / luce.margonty@departement77.fr
- Guillaume Tallon – 01 64 14 70 85/ 06 79 38 52 96 / guillaume.tallon@departement77.fr